

Compte rendu de la séance du mardi 20 septembre 2016

Secrétaire(s) de la séance:

Sophie DELHÔME

Ordre du jour:

Conseil Municipal du 20 septembre 2016

- Subvention exceptionnel
- Autorisation permanente de poursuites au receveur
- Dossier Kouider
- Bilan rentrée

Délibérations du conseil:

subvention (DE 2016 23)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide voter une subvention exceptionnelle à l'association: Les Bambins en Folie de 260€.

Autorisation de poursuites (DE 2016 24)

Vu le CGCT et notamment ses articles R 1617-4, L 1615-5, R 2342-4,

Vu le décret n°2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux,

Vu la nécessité pour la collectivité de délivrer une telle autorisation permettant au comptable de poursuivre les recevables pour obtenir le recouvrement des créances locales,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner à Lionel THOMAS, trésorier de Verneuil sur avre, une autorisation permanente de poursuites pour la mise en oeuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- décide de donner au comptable une autorisation permanente de poursuites pour la mise en oeuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies.

Affaire Kouider

Me le Maire informe le Conseil de travaux entrepris par Mr Kouider à Grosbois sans permis de construire. Une lettre recommandée et un pli remis en mains propres ont été envoyés demandant de cesser les travaux immédiatement. Mr Kouider s'est présenté en mairie et déposera un permis.

Rentrée scolaire par Mme Delhôme

123 élèves ont repris le chemin de l'école et 95 déjeunent à la cantine. La nouvelle organisation a obligé à embaucher 2 contrats CAE CUI pour remplacer le personnel malade ou en fin de contrat non renouvelé. La livraison des plats semble se dérouler sans problème. On rencontre plus de difficultés pour pointer les rationnaires.

Compteurs Linky

Mr le Maire rassure la population sur la pose de ces compteurs après avoir pris l'avis du président du SIEGE.

Sécurité école

La Municipalité estime avoir sécurisé l'entrée et la sortie de l'école depuis l'aménagement du parking et de la voie communale.